



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**Etaient Présents :** CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

**Etaient Représentés :**

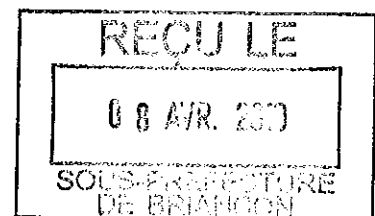
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

**THEME : TOURISME 2**

**OBJET : FETE MEDIEVALE CITE  
VAUBAN DU 3 ET 4 JUILLET 2010**

**Absents-Excusés :** POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascale BRUNET

Les 3 et 4 juillet 2010, l'Association Le Cœur de Vauban – Briançon, organise, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, la FETE MEDIEVALE dans la Cité Vauban.

Cet évènement, devenu au fil des années une manifestation incontournable, significative du lancement de la pleine saison estivale, est attendu par un large public prêt à faire le déplacement pour vivre, le temps d'un week-end, à l'époque médiévale.

Le large succès de ce rendez-vous de début de saison a d'ailleurs conduit, en 2010, l'Association des commerçants de la Cité Vauban à étendre cette fête sur deux jours et à l'étoffer notamment grâce à la création d'un marché médiéval : « Le Marché des Escartons » et de soirées à thème dans les restaurants de la ville.

Afin que la Fête Médiévale connaisse un essor significatif, l'Association Le Cœur de Vauban a décidé d'accorder un crédit conséquent à l'organisation 2010 de cette manifestation et de solliciter le soutien la commune de Briançon et des collectivités départementales et régionales.

### **La programmation**

#### **Artistique**

<b>FORGE</b> - Artisan costumé fabricant devant le public à l'aide d'une forge (les enfants pouvant fabriquer un moule et l'artisan coulera le métal).
<b>FAUCONNERIE MEDIEVALE</b> - Stand, déambulation et spectacle.
<b>EXCALIBUR</b> - ateliers pédagogiques : archerie, vie quotidienne, armes et armures, initiation aux jeux d'escrime, épices...
<b>LES BANCS MANTEAUX</b> - Campement de 5 à 6 tentes relatant l'époque de l'Ordre des Chevaliers (ateliers divers)
<b>ATELIER ESQUIELLE</b> - Forge du métal avec initiation pour les enfants
<b>ATELIER château FORT</b> - Peinture et décoration d'un château fort en carton (destiné aux enfants).
<b>LA GUEUILLE</b> - Déambulation de gueux avec jeux de mimes et vie d'un campement gueux
<b>LE CERCLE D'ESCRIME</b> - Plusieurs spectacles « L'Honneur du Chevalier ». Déambulation et initiation pour les enfants
<b>SPECTACLE CHEVAUX</b> Déambulation de chevaux et petit spectacle.
<b>COLPORTEURS D'HISTOIRES</b> - Colportage d'histoires et de Couvre-chefs
<b>CIE ALOETE</b> - Déambulation de Saltimbanques musiciens et de danseuses.
<b>CIE DU FAUBOURG</b> - Jongleur, cracheur de feu avec un dragon de 3m de haut (assurera le spectacle en soirée)

#### **Animations et Divers**

- **Marché des Escartons**
- **Soirées spéciales**
- **Décoration des ruelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser, à l'Association Le Cœur de Vauban, une subvention de 8 000 € pour permettre à d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 8 - AVR. 2010  
PUBLIÉ LE 8 - AVR. 2010  
NOTIFIÉ LE

**BUDGET PREVISIONNEL  
FETE MEDIEVALE  
CITE VAUBAN  
3 ET 4 JUILLET 2010**

DESIGNATION	DEPENSES T.T.C €	DESIGNATION	RECETTES T.T.C €
ANIMATIONS	33 300,00 €	Participation Association Le Cœur de Vauban	12 000,00 €
ACCUEIL DES ARTISTES	2 150,00 €	Demande de participation Ville de Briançon	8 000,00 €
COMMUNICATION (affiches, spots publicitaires, décoration, ...)	2 500,00 €	Demande de participation Conseil Général	10 000,00 €
ACHAT DE MATERIEL	1 050,00 €	Demande de participation Conseil Régional	10 000,00 €
FABRICATION DE COSTUMES	1 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>

*Evaluation des contributions volontaires*

Mise à disposition de matériel	1 500,00 €
Bénévolat valorisé	3 000,00 €

*Evaluation des contributions volontaires*

Mise à disposition de matériel	1 500,00 €
Bénévolat valorisé	3 000,00 €



**CONVENTION RELATIVE A**

**L'ORGANISATION DE**

**LA FETE MEDIEVALE – Cité Vauban**

**3 et 4 juillet 2010**

**Entre,**

La Commune de Briançon dont le siège est Immeuble Les Cordeliers – 05100 Briançon représentée par Le Maire – Monsieur Gérard Fromm dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ....., (dénommée ci après la Mairie),

**Et,**

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon, représentée par Monsieur Rémi MANORE, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

Office de Tourisme – 1, Place du Temple 05100 Briançon  
Association loi 1901 n° W051000525  
N° de SIRET : 48908700018

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

**Article 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association Le Cœur de Vauban – Briançon organisera en liaison avec la Commune de Briançon et l'Office de Tourisme, LA FETE MEDIEVALE, dans la Cité Vauban, les 3 et 4 juillet 2010.

Ce festival est la continuité de la Fête Médiévale déjà organisée en 2009.

**Article 2 – DURÉE**

La présente convention est conclue jusqu'à la mise en place de la Fête Médiévale visée à l'article 1<sup>er</sup> et le respect des engagements de chacune des parties.

**Article 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

La Commune de Briançon et l'Office de Tourisme assistent l'organisateur ou son représentant tout au long de la préparation et du déroulement du festival.

Ils nomment à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la Commune de Briançon, l'Office de Tourisme et les Services Techniques de la Ville.

## **Article 4 – LA PROGRAMMATION**

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon est organisateur officiel de la manifestation.

### 4.1. L'association Le Cœur de Vauban – Briançon

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon s'engage à fournir une programmation complète, pendant les 2 journées de la Fête Médiévale avec des artistes et compagnies traitant la période médiévale, et ce, dans différents lieux de la Cité Vauban.

#### *Au programme*

Ateliers et démonstration de forge,  
Spectacle et démonstration de fauconnerie  
Ateliers pédagogiques : la vie à l'époque médiévale  
Spectacle d'escrime  
Spectacle équestre  
Contes, saltimbanques, jongleurs, cracheurs de feu, tir à l'arc, ...  
Marché médiéval  
Soirées spéciales  
...

## **Article 5 – LES DISPOSITIONS FINANCIERES**

### 5.1 L'association Le Cœur de Vauban – Briançon

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon engage les frais de déplacements, de repas, de logements des artistes ainsi que les dépenses relatives aux cachets des intermittents du spectacle.

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon engagera également les frais de location de matériel son et lumière, et de communication.

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon engagera de manière générale l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement de l'édition 2010 de la Fête Médiévale.

### 5.2. La Ville de Briançon

Dans le cadre de cette manifestation, la Commune de Briançon accorde à L'association Le Cœur de Vauban – Briançon, la somme d'un montant total de 8 000,00 € TTC (dix mille euros TTC), qui sera versée à L'association Le Cœur de Vauban – Briançon dans les conditions et suivant l'échéancier ci-après :

- le 1<sup>er</sup> juin 2010 : 3 000 € (trois mille euros)
- le 1<sup>er</sup> juillet 2010 : 3 000 € (cinq mille euros)
- le 15 juillet 2010 : 2 000 € (deux mille euros)

Les règlements seront effectués, selon l'échéancier, au compte de L'association Le Cœur de Vauban – Briançon, ouvert à la banque Crédit Agricole, Briançon Vauban, sous le numéro de compte 98748971000 (code banque : 11306 – code guichet 00062 – clé de RIB 26)

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes, du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, de la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés, une part de subventions.

En cas de non attribution desdites demandes de subvention par l'association Le Cœur de Vauban – Briançon, la Commune de Briançon ne pourra se substituer.

La Commune de Briançon fait son affaire de mettre à disposition de l'organisateur, les éléments nécessaires à la bonne organisation du festival (mise à disposition de matériel, moyens logistiques, ...)

#### **Article 6 – ASSURANCES :**

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, L'association Le Cœur de Vauban – Briançon déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance (notoirement solvable) pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis à vis de ses préposés.

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon s'engage à fournir, à la Commune de Briançon, sur simple demande, les attestations d'assurances souscrites.

#### **Article 7 – PROMOTION – PUBLICITÉ**

La communication générale de la manifestation est à la charge de L'association Le Cœur de Vauban – Briançon avec le concours de l'office de tourisme.

Les choix des axes et des supports de communication seront déterminés conjointement par L'association Le Cœur de Vauban – Briançon, la Commune et l'Office de Tourisme de Briançon.

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon est tenue de mettre en avant le soutien apporté par la Commune de Briançon et l'initiative de cette dernière.

#### **Article 8 – RAPPORT FINANCIER et DE FREQUENTATION**

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon s'engage à fournir à la Commune de Briançon le rapport financier complet de la manifestation.

L'association Le Cœur de Vauban – Briançon s'engage à fournir à la Commune de Briançon un rapport de fréquentation complet (nombre, provenance, retombées économiques ...).

Fait à Briançon, le  
En quatre exemplaires

**Le Maire de Briançon**  
**Gérard FROMM**

**Le Président de L'association Le Cœur de Vauban – Briançon**  
**Rémi MANORE**

